

Questions parlementaires

16 Avril 2020

Réponse aux questions en plénière sur les décisions du Conseil national de sécurité

Le prononcé fait foi.

Je vous remercie pour vos questions, je vais y répondre dans quelques instants.

Mais, comme toujours, je voulais d'abord profiter de l'occasion pour remercier tous les Belges des efforts considérables qu'ils consentent depuis maintenant un mois. Je comprends tout à fait les problèmes, le sentiment de solitude et les frustrations qu'une telle situation peut engendrer.

Mais le respect des mesures demeure essentiel si l'on entend sauver des vies. Vos efforts ne sont pas vains, bien du contraire : ils permettent d'améliorer la situation de la santé publique.

Les informations de Sciensano révèlent en effet que le nombre de nouvelles hospitalisations dans le cadre du Covid-19 est en légère baisse depuis la semaine du 6 avril. Les admissions aux soins intensifs semblent également avoir atteint un plateau depuis le 3 avril. Voilà tous des signaux encourageants mais nous ne pouvons pas encore baisser nos gardes pour autant.

Je sais que certains commencent à en avoir marre, que d'autres font moins d'efforts et nous remarquons que les comportements non conformes sont en hausse.

Nous aspirons tous à notre liberté, à voir nos proches et nos amis ; à un rythme de vie normal en fin de compte.

Pourtant, il faut encore le répéter, c'est maintenant que nos efforts peuvent continuer à sauver des vies, à protéger les plus fragiles d'entre nous.

Je pense ici notamment à nos aînés dont la vulnérabilité est exacerbée. La situation dans les maisons de repos et de soins, vous le savez, on en parle suffisamment, est très difficile.

Et d'emblée, je veux vous répéter notre volonté de continuer à travailler main dans la main avec les communautés et les régions pour répondre à cette urgence, comme nous l'avons fait avec la mise à disposition du personnel de la Défense.

De la même manière, l'augmentation de la capacité de testing va être utilisée pour tester dans les 3 prochaines semaines l'ensemble des résidents et du personnel des maisons de repos.

Et les résultats de ces tests devront permettre aux maisons de repos non seulement de renforcer leurs mesures pour éviter la propagation du virus, ce qu'ils ont déjà fait mais ils peuvent le renforcer, sauvegardant ainsi

plus de vies.

Et ils permettront aussi, il est vrai, d'affiner le rapportage fait quotidiennement sur le nombre de décès en Belgique.

Parce que c'est vrai que s'il est important d'être le plus transparent possible, il faut être juste dans les chiffres. Ainsi, l'analyse des premiers tests qui ont été faits montre que sur toutes les personnes symptomatiques testées en maison de repos, 48% sont en définitive confirmées covid, alors que les décès constatés dans les maisons de repos et de soins sont à repris dans notre analyse, qu'ils soient donc %confirmés ou suspectés. Vous comprenez évidemment que ça porte les chiffres vers le haut.

Ceci dit, c'est toujours difficile de parler de chiffres dans ce type de circonstances.

Parce qu'une vie est une vie, un décès reste un drame, que l'on décède du covid ou d'autre chose.

Pour ce qui est du Conseil national de sécurité, il a été décidé en concertation avec les ministres-présidents de prolonger jusqu'au 3 mai inclus les mesures que nous avons prises le 12 mars.

Je vous rappelle que ces mesures visent à ralentir la propagation du virus et non à la stopper. C'est hélas impossible. À l'heure actuelle, il n'existe pas de vaccin contre le Covid-19 et il n'existe pas non plus de remède miracle.

Nous devons par ailleurs accepter que le **risque zéro n'existe plus**. Il n'a en réalité jamais existé mais c'est encore plus vrai aujourd'hui. Nous devons gérer la situation de manière à trouver le juste équilibre entre ce qui est permis et ce qui est temporairement interdit. Dans l'intervalle, nous devons continuer de veiller sur les plus fragiles d'entre nous.

Pour rendre cette période de restrictions plus supportable, nous avons en effet décidé de quelque peu lâcher du lest. Comme pour donner une bouffée d'oxygène aux citoyens dans cette situation compliquée pour tout le monde.

- Nous avons ainsi décidé d'autoriser la réouverture des jardineries et des magasins de bricolage, sous les mêmes conditions que les magasins d'alimentation et donc dans le respect des distances de sécurité.
- Et surtout d'autoriser que les pensionnaires de maisons de repos et de soins et d'institutions pour personnes handicapées reçoivent la visite d'une personne déterminée au préalable.

Il ne faut pas nier que l'isolement à long terme a des conséquences sur le bien-être psychologique des gens et surtout des personnes qui sont déjà vulnérables en temps normal. Les gens peuvent aussi mourir de solitude.

Les acteurs de terrain nous ont déjà notifié à plusieurs reprises l'importance de l'impact psychologique. Il était dès lors primordial de répondre à leur appel.

Et je ne suis pas sourde aux inquiétudes du secteur ; je les comprends. C'est pourquoi nous tiendrons demain un Comité de concertation qui se penchera sur la question.

Mais je rappelle à propos de ces visites qu'il s'agit d'une possibilité, et non d'une obligation à mettre en œuvre par les maisons de repos. Bien sûr, bien sûr, ces dernières peuvent prendre tout le temps qu'elles estimeront nécessaire pour organiser la mise en place de ces visites. Et je rappelle, pour ceux qui l'auraient oublié, que cette décision a été prise au Conseil national de sécurité. Ça veut dire d'un commun accord - d'un commun accord - avec les Ministres-présidents de toutes les régions et communautés. Cela veut donc bien dire que la Flandre, la Wallonie, Bruxelles, la Communauté Wallonie-Bruxelles et la Communauté

germanophone : ils ont tous marqué leur accord sur cette proposition.

Je précise également que le choix d'assouplir certaines mesures ne signifie en rien un relâchement des consignes de base. Celles-ci restent inchangées jusqu'au 3 mai et doivent impérativement être respectées.

Un nouveau Conseil de sécurité se tiendra en effet le 24 avril pour aborder de manière plus précise l'avenir.

Et nous avons toutes et tous besoin, c'est vrai, de perspectives. Ces perspectives sont essentielles pour ne pas entamer notre détermination à faire face de préférence ensemble.

Mais il faut comprendre que perspective ne peut pas être synonyme, ne peut plus être synonyme, de garantie de calendrier précis ou rigide.

Nos décisions seront prises en fonction de l'évolution de la propagation du virus, et elles continueront à être prises de cette manière-là. L'objectif sera alors de pouvoir entamer, pas à pas, graduellement, le déconfinement à partir du mois de mai.

Nous devons dès lors faire attention aux points suivants :

- La situation des écoles et, plus généralement, des stages et des mouvements de jeunesse ; la question relative aux camps de vacances.
- La réouverture progressive des entreprises, des magasins et, à terme, de l'horeca naturellement.

Mais pas uniquement, il ne s'agit là que d'exemples.

Et bien entendu, en effet, en concertation avec les secteurs.

Il est maintenant sûr et certain que nous n'autoriserons pas l'organisation d'événements de masse comme les festivals jusqu'au 31 août inclus.

Et je précise que cette décisions a aussi été prise à la demande des organisateurs de festivals.

Le déconfinement progressif sera encadré par des règles afin de veiller à ce que la situation reste sous contrôle. Nous devons encore malheureusement vivre un certain temps avec ces limitations, mais nous n'avons pas le choix.

Cela signifie par exemple que le télétravail reste privilégié.

Les gens devront maintenir une distance suffisante entre eux. À l'heure du déconfinement, il s'agira de la meilleure protection contre la propagation du virus.

Le port d'un masque jouera aussi un rôle essentiel et primordial dans la levée des mesures.

Enfin, un screening à grande échelle mais aussi le traçage des contacts des citoyens testés positifs constituera un pilier essentiel de cette stratégie de déconfinement. Le rôle des entités fédérées sera ici primordial, primordial.

Le déconfinement devra donc être suivi de près. Et, comme je le disais hier, il est évident que si ce monitoring révèle que les décisions résultent en une reprise de la propagation du virus, par exemple si les mesures ne sont pas respectées à la lettre, on pourrait faire machine arrière en tout ou en partie à tout moment.

Monsieur Hedebeuw, vous avez parlé des conséquences de la crise sur le plan socio-économique et soyez assuré que ceci continue à nous mobiliser.

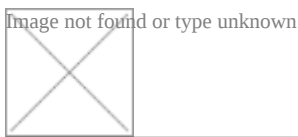
Et au-delà de beaucoup de mesures qui ont été prises sur le pouvoir d'achat des travailleurs, dont l'entreprise ferme ou a moins de possibilités, il y aussi des facilités pour maintenir suffisamment les entreprises à flot pour qu'elles puissent redémarrer sans trop d'encombres ? que ce soit via des mécanismes nationaux ou des mécanismes européens.

Et là, Monsieur Hedebeuw il ne faut pas voir le soutien aveugle capitalistique aux entreprises. Il faut le voir comme un soutien aussi aux travailleurs. Sans entreprise, le jour où ces entreprises ferment, vous êtes aussi à dire qu'il est dramatique que ces employés perdent leur emploi. La question de la relance, elle va se poser. Elle va se poser rapidement et elle se pose d'ailleurs déjà un petit peu. La question budgétaire aussi. Et c'est vrai qu'on est tous d'accord ici de dire que, que la question budgétaire ne se pose pas aujourd'hui est une bonne chose parce que nous avons des urgences auxquelles nous devons faire face. Mais elle se posera un jour et elle restera importante.

Je l'ai dit, je le répète, je l'ai dit encore ce matin. Pour parler de la relance, pour en parler de manière stable, il va falloir faire des choix, il va falloir faire des choix de bons sens, mais il va falloir faire des choix aussi qui auront trait à la politique, qui auront trait à des choix politiques. Et pour faire ces choix de la manière la plus stable possible et entraîner notre pays dans un rail sur le long-terme, je reste convaincue qu'un gouvernement qui a en son sein, en son sein, je répète, une majorité parlementaire est nécessaire. Ça reste ma conviction. Et c'est vrai, avec des discussions préalables sur ceux qui privilégieront les taxes, d'autres qui privilégieront la flexibilité du travail. Ma certitude en tout cas, c'est que la vérité est souvent, si pas toujours, au milieu.

Monsieur De Smet, concernant la catégorie spécifique des artistes, ceux-ci disposent d'un régime spécial. En effet, pour avoir droit au chômage, ils doivent pouvoir prouver qu'ils ont presté un certain nombre de jours dans les 12 derniers mois. Et nous avons décidé de ne pas tenir compte de la période actuelle de crise dans ce décompte.

Cela signifie donc que les artistes qui avaient droit au chômage avant la crise y auront toujours droit durant la crise. Je sais que c'est une maigre consolation quand on est un artiste et qu'on a envie et surtout qu'on a besoin de s'exprimer publiquement. J'espère qu'ils pourront trouver d'autres moyens de le faire pour passer comme les autres, à leur manière, cette crise sans trop d'encombres.



URL source: <https://archive.premier.be/fr/Reponse-aux-questions-en-pleniere-sur-les-decisions-du-Conseil-national-de-securite>